

## ***Vers une première chaire d'enseignement en droit civil***

### **Création du Fonds Jean-Louis Baudouin**

Claude Duchesnay, avocat

---

J'espère très sincèrement commencer une tradition de dotation de chaire d'enseignement dans nos universités franco-québécoises. » C'est en ces termes que l'honorable Jean-Louis Baudouin, juge à la Cour d'appel du Québec, a donné le coup d'envoi au fonds qui portera son nom, lors du cocktail bénéfique le plus couru des dernières années à avoir connu le Salon des professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.



L'honorable Jean-Louis Baudouin

Sous la présidence de Me Jean-Claude Bachand, de l'étude Byers Casgrain, le Fonds Jean-Louis Baudouin a pour but de créer une chaire d'enseignement et de recherche en droit civil à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et d'y nommer un juriste de grande envergure pour en être titulaire.

La Chaire Jean-Louis Baudouin ainsi créée, sera constituée d'un fonds capitalisé de un million de dollars dont les intérêts serviront à financer ce poste. Et pour donner son impulsion initiale au Fonds, le juge Baudouin a souscrit un don pour le moins exemplaire de 100 000 \$.

### **Contribuer au développement**

« Je m'acquitte d'une dette d'honneur et de reconnaissance envers cette faculté au sein de laquelle j'ai enseigné pendant un quart de siècle », de

dire le juge Baudouin, qui a rappelé son attachement à l'Université de Montréal et au développement des connaissances juridiques.

Dans un discours à la fois bref et percutant, le magistrat a souligné l'impact des coupures financières sévères sur le développement de l'enseignement du droit. Il a aussi remarqué le phénomène qui veut que les francophones aident beaucoup moins leur alma mater. « Ces deux raisons principales m'ont décidé à poser le geste que je pose ce soir », de déclarer le juge, « afin de faire face à la situation avant que le mal ne soit fait. »

« Les fonds de recherche, bon an mal, seront toujours là. Quant aux prix d'excellence des étudiants, ils existent déjà en grand nombre, a-t-il précisé. C'est pourquoi j'ai insisté pour que cette contribution financière serve à la création d'une chaire d'enseignement de droit civil qui permettra de maintenir la grande tradition d'excellence de la Faculté. »

### **Une nouvelle tradition**

« La création de la chaire d'enseignement en droit civil s'inscrit dans la grande campagne de collecte de fonds de l'Université », ajoute Me Christianne Dubreuil, professeure et secrétaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. « Notre objectif est de créer quatre chaires d'enseignement, soit dans les domaines du droit civil, des affaires, de l'information et de la technologie. » Pour Me Dubreuil, il s'agit d'orchestrer une « collecte intelligente » qui présuppose un engagement sur cinq ans des donateurs. « La chaire est conditionnelle à ce que nous ayons amassé un million de dollars », a-t-elle rappelé.

### **Un souci de transparence**

« Étant juge, vous comprendrez qu'il m'est rigoureusement impossible de solliciter de façon directe ou même indirecte quelque contribution que ce soit, précise le juge Baudouin. D'ailleurs, pour faciliter toute transparence, j'ai insisté dans le protocole d'accord avec l'Université pour ne jamais connaître les noms des personnes qui pourraient enrichir le fonds. J'espère toutefois et souhaite vivement que le geste que j'ai posé stimule le milieu juridique. »

Pour toute information concernant le Fonds Jean-Louis Baudouin, les personnes intéressées peuvent communiquer avec Mme Paule Ouimet Scott, conseillère en développement auprès de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en signalant le (514) 343-7850.